

ration avait demandé dix jours d'un travail continu. Enfin, le 19 octobre, la ration entière fut réduite à 300 grammes seulement.

*Constitution tardive d'un comité de surveillance.*  
— Mesures du comité. — Appui prêté par lui au commandant supérieur.

En même temps qu'il informait le conseil municipal que les approvisionnements de l'armée étaient épuisés, le commandant supérieur, qui n'avait pas jugé jusque-là nécessaire de constituer le comité de surveillance des approvisionnements du siège, parut comprendre enfin qu'il y avait lieu de se conformer aux dispositions réglementaires. Dans ces notes journalières, le général s'exprime à ce sujet dans les termes suivants, qu'il a confirmés dans sa déposition :

« Dans la ferme conviction que la place de Metz allait être livrée à elle-même, il s'empessa, le 12 octobre, d'organiser le conseil de défense et le comité de surveillance des approvisionnements de siège. »

La raison invoquée par le général Coffinières pour prendre cette déclaration tardive paraît singulière. Si la formation de ces conseils a été déterminée par la probabilité du départ de l'armée, on ne s'explique pas pourquoi elle n'a pas eu lieu aux époques où l'armée avait commencé son mouvement pour s'éloigner de Metz, soit le 14 août, soit le 15, jours où, comme on sait, il a positivement refusé de la faire ; soit le 26 ; soit enfin le 31 du même mois.

Il convient de rappeler, du reste, que le 12 octobre, au moment où le commandant supérieur prenait ces dispositions, il était moins que jamais question d'une tentative de l'armée pour s'ouvrir un passage en combattant.

Non-seulement aucun préparatif de ce genre n'était ordonné, mais au conseil des commandants de corps et d'armes tenu le 10, auquel le général avait assisté, on avait renoncé à toute tentatives de ce genre et décidé l'ouverture de négociations avec l'ennemi.

Le 9, il avait écrit au maréchal que « le projet de sortie de l'armée ne pouvait amener que des catastrophes, » que l'armée une fois hors des lignes « serait une armée perdue. » Il annonçait en même temps que les approvisionnements de l'armée permettaient d'arriver au 15 octobre, et qu'en prélevant sur les vivres de la ville, on gagnerait encore cinq jours, soit jusqu'au 20 octobre, limite extrême, en épuisant « la totalité des ressources alimentaires ; mais, comme on ne saurait attendre au dernier moment, » disait-il, « à cause de l'impossibilité d'approvisionner instantanément une population civile et militaire de 250,000 âmes, il y a nécessité de prendre un parti avant le dimanche 16 octobre ; » il ajoutait que les magasins

de la place étaient vides, et que la ville ne possédait plus que 4,000 quintaux de blé, qu'on comptait 20,000 malades ou blessés, ce qui portait les rationnaires militaires à 50,000, que la population civile s'élevait à 70,000 âmes. Donc, l'armée partie, les 4,000 quintaux de blé ne pourraient suffire que pour huit ou dix jours environ, et la place serait forcée de se rendre. « Nous concluons de ces considérations, » disait-il enfin, « que le départ de l'armée serait funeste et qu'il doit être écarté, » comme ayant pour conséquence forcée la perte « certaine de la place et la perte très-probable de l'armée. »

Ainsi, lorsqu'il se montrait convaincu du prochain départ de l'armée, le général Coffinières comptait bien plus sur le résultat des négociations qu'il entamait sur le sort des armes, et il ne se faisait pas d'illusions sur la durée de la résistance.

Il semblerait donc qu'en constituant le comité de surveillance des approvisionnements, alors que les magasins étaient vides, le commandant supérieur ait moins songé à prolonger la défense dont les jours étaient comptés, qu'à sauvegarder sa responsabilité personnelle, en prévision d'une capitulation, qu'il savait imminente, et dont sa manière d'agir avait contribué à hâter l'instant.

Il commençait sans doute à comprendre qu'on pourrait lui reprocher un jour son imprévoyance avant le blocus, son inaction depuis, son effacement systématique devant le maréchal Bazaine, et son manque d'énergie qui lui avait fait accepter sans protestation les mesures les plus opposées à l'intérêt de la défense.

Le 14 octobre, il offre sa démission, alléguant les dissentiments qui se seraient produits entre lui et le maréchal, ainsi que l'état de sa santé, qui exige un repos de quelques mois.

Le comité de surveillance des approvisionnements de siège, dont la première séance eut lieu le 13 octobre, paraissait n'avoir plus à remplir que la dérisoire mission de constater l'épuisement des magasins de la place.

Sa création eut cependant pour résultat d'amener la reconnaissance de quelques ressources qui permirent d'assurer la nourriture des troupes jusqu'au 15 inclus, sans qu'il soit rien demandé à la ville. Puis le comité réclame, de concert avec le conseil municipal, les versements, dans les magasins de la place, des réserves des corps d'armée qui avaient subsisté jusqu'à cette époque au détriment de l'intérêt général ; il propose des réductions aux taux de la ration du pain, la mise en consommation des vivres des forts ; il presse les perquisitions à domicile, etc. Fort de cet appui, le commandant supérieur se décide enfin à prendre, vis-à-vis du maréchal, la position que lui imposaient ses fonctions. Tandis que jusqu'alors il n'avait hasardé que de timides observations ; il écrit, le 17, au commandant en chef pour lui déclarer qu'il ne fournira plus dé-

ormais ni blé, ni farine à l'armée qui, à ce moment, se trouvait pourvue jusqu'au 18 inclus.

En vain le maréchal s'élève-t-il contre cette mesure et insiste-t-il pour obtenir que la ville continue à nourrir l'armée ; il est seulement délivré, pour la journée du 19, 80,000 rations de pain, quantité représentant à peu près un versement de 270 quintaux de blé et de seigle fait le 17 par le 3<sup>e</sup> corps dans les magasins de la place.

Si, dès le début, le général Coffinières eût montré la même fermeté, il eût sans doute empêché le maréchal de laisser l'armée s'épuiser et se démoraliser dans l'inaction.

En changeant aussi tardivement de ligne de conduite, le commandant supérieur semblait reconnaître implicitement le tort grave qu'il avait eu de ne pas se conformer plus tôt aux prescriptions du règlement et de s'effacer systématiquement devant le commandant en chef. Le fait de ce changement sert à constater à la fois l'irrégularité et les fâcheux effets de la manière d'agir du général Coffinières. Loin de couvrir sa responsabilité, il ne fait donc que l'aggraver.

*Consommation par l'armée des approvisionnements de la ville. — Épuisement des ressources.*

A partir du 19, il ne fut plus distribué, par l'administration centrale, de pain aux troupes qui n'appartenaient pas à la garnison. Les magasins de la place continuèrent néanmoins à fournir du vin, ainsi que du sucre et du café, à la ration de dix grammes, qui étaient remplacés par de l'eau-de-vie un jour sur trois, avec la viande qu'elles avaient du reste en abondance ; les troupes n'avaient plus dès lors pour vivre que les dernières petites réserves des corps, et les deux jours de biscuit et de vivres de campagne en dépôt dans les magasins depuis le 3 octobre.

La ville n'eut donc à fournir, en définitive, de pain à l'armée, avant la capitulation, que pour les journées des 16, 17 et 18 octobre.

En ajoutant aux trois jours de pain fournis aux troupes les quantités qui, en dehors de la ration journalière, ont été consommées par les soldats, on constate que l'armée a prélevé, sur les approvisionnements de la population civile, du 19 août au 19 octobre, environ 569,500 kilogrammes de pain, ou 1,138,869 rations de 350 grammes, ce qui représente 10 jours et demi de pain pour les habitants, la garnison et les malades.

Dans ce calcul, il n'est pas fait mention des quantités de denrées achetées par l'administration militaire pendant le blocus. Ces quantités sont plus considérables encore et représentent, comme nous l'avons indiqué plus haut, douze jours environ de vivres de toute nature pour la population civile et militaire de la place.

Il n'est pas tenu compte non plus des achats de denrées autres que le pain, effectués directement

par les officiers et les soldats, achats assez fréquents et assez importants pour motiver, nous l'avons dit, de nombreuses réclamations de la part des habitants de la ville.

Il n'y avait plus à se faire illusion : le moment était venu où, après avoir affamé la place, le commandant en chef allait fatalement l'entraîner dans la perte de l'armée.

L'épuisement des ressources ne permettait pas qu'il en fût autrement. Le commandant supérieur le fit comprendre au conseil municipal. Le 22 octobre, s'étant rendu dans son sein, il déclara que les vivres seraient épuisés, pour la ville le 29, pour la garnison le 27, et que, par conséquent, c'était au 28 que s'arrêterait la durée des ressources.

Telle était la situation. M. Bouchotte l'avait, du reste, fait connaître la veille au conseil municipal. On n'avait pas compté d'abord sur une aussi longue durée des approvisionnements ; mais grâce aux dernières réquisitions, aux petites réserves des particuliers, on se trouvait dans des conditions relativement moins mauvaises. Le commandant en chef, qui avait fait appeler M. Bouchotte à son quartier général le 24, reçut de lui la confirmation de ces renseignements.

*Capitulation. — Le maréchal commandant en chef néglige de profiter des dernières denrées.*

Après avoir communiqué ces indications au conseil des commandants de corps d'armée et des commandants d'armes, le maréchal, conformément à leur avis, envoya au prince Frédéric-Charles le général Changarnier.

Cette mesure ayant échoué, comme aussi une démarche dont fut chargé le général de Cissey, le général Jarras, chef d'état-major général, est expédié le 26 pour traiter de la capitulation.

Le maréchal écrit le même jour au commandant supérieur pour lui rappeler qu'après avoir décidé l'ouverture des négociations, les membres du conseil s'étaient prononcés pour la mise en commun des vivres, et il l'invite à donner des ordres en conséquence.

Le général Coffinières, qui refusait, depuis le 19, de fournir du pain à l'armée, avait réclamé, dit-il, cet ordre par écrit pour revenir sur son refus. Pourquoi n'avait-il pas montré les mêmes exigences dès le moment où il devint évident que la consommation des vivres par l'armée allait entraîner la chute de la place à bref délai ?

Déjà, M. l'intendant de la 5<sup>e</sup> division militaire, quelques jours auparavant, n'avait pas voulu laisser mettre en consommation pour l'armée la farine des forts. Le maréchal avait invité le commandant supérieur à prescrire à M. Denecey d'avoir à obtempérer aux ordres de l'intendant en chef. « En agissant autrement, écrit-il, M. l'intendant méconnaît la situation actuelle. C'est à vous de lui appren-



« dire que le sort de l'armée et celui de la place sont liés d'une façon irrésistible. »

C'était la première fois qu'il était officiellement question de la mise en commun des ressources. Si le maréchal l'a réclamée, c'était en se basant uniquement sur une situation dont l'issue à courte échéance était dès lors connue et inévitable.

D'après ses propres déclarations, le général Coffinières était d'avis que, pendant le mois de septembre, l'armée devait, si elle s'éloignait, rayonner au loin, de manière à ravitailler Metz au lieu de l'épuiser.

L'incident que nous venons de rapporter fait voir combien il est regrettable qu'il n'ait pas cherché alors à faire prévaloir son avis et qu'il ait attendu, pour réclamer, l'époque où il reconnaissait lui-même que le départ de l'armée ne pouvait plus avoir qu'un résultat funeste pour la place de Metz. En effet, la raison que le maréchal faisait valoir le 7 octobre, pour faire attribuer à l'armée les ressources de la place, valable peut-être à cette date, ne l'eût pas été assurément un mois auparavant.

Au moment où les négociations allaient être entamées, le 26 octobre, dans l'après-midi, quelques moments avant le départ du général Jarras, M. l'intendant Lebrun, remplissant les fonctions d'intendant en chef, qui avait déclaré au conseil du 24 qu'il ne pouvait plus donner aux troupes qu'un peu de riz et de café pour un jour, et le matin même qu'il n'avait plus de vivres, vint annoncer au maréchal, qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble des ressources encore existantes, il croyait pouvoir assurer la distribution du pain aux troupes pour trois et peut-être quatre jours. — Le maréchal ne parut pas attacher une grande importance à cette déclaration, et il répondit à l'intendant que « cette faible ressource ne pourrait modifier la situation de l'armée. »

Il oubliait cette prescription si sage du règlement, aux termes duquel « le commandant d'une place de guerre ne doit jamais perdre de vue qu'il défend « l'un des boulevards de la France, l'un des points d'appui de ses armées, et que de la reddition d'une place, avancée ou retardée d'un seul jour, peut dépendre le salut du pays. »

En vain, le maréchal alléguait-il que, d'après ses souvenirs, le général Jarras était déjà parti pour Frascati lors de la visite de l'intendant en chef. C'est une erreur. En effet, M. le chef d'escadron Samuel, qui a accompagné le général Jarras, se trouvait dans le cabinet du maréchal lorsque M. Lebrun y est venu, et il n'a été appelé que quelques moments plus tard par le général Jarras. Les négociations n'étaient donc pas entamées en ce moment, et le commandant en chef était libre de ses déterminations. On ne saurait prétendre, non plus, que le maréchal jugeait ces vivres nécessaires pour permettre d'attendre le ravitaillement, puisque leur

existence lui était inconnue avant la communication de l'intendant en chef et qu'il avait attendu néanmoins jusqu'à ce moment pour traiter.

Des vivres avaient été préparés par l'administration militaire allemande en vue d'une capitulation; le prince Frédéric-Charles l'avait annoncé au général Changarnier en lui montrant les wagons chargés de denrées préparées pour le ravitaillement. Le maréchal savait cela : il avait donné des ordres pour réparer à l'avance la voie ferrée, de manière à permettre la circulation des trains. Aussitôt après l'ouverture des portes, 4,000 quintaux métriques de farine et 3,000 moutons furent mis par l'intendance allemande à la disposition de la municipalité de Metz.

D'ailleurs, si l'épuisement des ressources l'eût exigé, rien n'eût empêché, en signant la capitulation, de stipuler le ravitaillement pour le lendemain, au lieu de ne rien fixer à ce sujet, omission dont le résultat fut de retarder de trois jours l'arrivée des vivres.

On peut donc affirmer que la résistance pouvait être prolongée au moins de trois jours; le maréchal l'a su et n'a pas voulu mettre à profit ce délai; c'est une faute grave qui doit lui être reprochée.

Le retard qui a eu lieu dans le ravitaillement aurait eu, du reste, de graves inconvénients sans l'existence des ressources signalées, qui ont été ainsi employées en partie. La ville reprit, dès le 26 octobre, la fabrication du pain pour l'armée. Les troupes purent recevoir ainsi, le 27 et le 28, 280 grammes de pain par jour. Mais elles ne reçurent rien pour le 29 octobre, jour où elles furent constituées prisonnières, et rien n'ayant été stipulé dans le protocole au sujet de la nourriture des soldats prisonniers, l'autorité militaire allemande négligea de faire des distributions ce jour-là et ne délivra les jours suivants qu'une nourriture insuffisante. Aussi, les soldats eurent-ils à éprouver les tourments de la faim, dont l'action sur des organisations débilitées eut les plus funestes conséquences : un grand nombre dut être envoyé aux ambulances de Metz et beaucoup succombèrent.

Ce triste résultat aurait pu facilement être évité. Il existait en effet, à ce moment, une certaine quantité de denrées dans les magasins de la place, plus les approvisionnements des forts; l'ensemble représentait plus d'un jour de vivres, sans compter les dernières ressources des habitants; il suffisait de faire distribuer ces vivres. Mais aucune disposition ne fut prise à ce sujet; et, quand la ville ouvrit ses portes, il fut remis à l'autorité militaire allemande, suivant le procès-verbal d'inventaire établi par l'intendance le 29 octobre, 816 quintaux métriques 79 de denrées alimentaires de toute nature et 138 hectolitres 78 de vin et eaux-de-vie, représentant ensemble 188,000 rations de pain (à 300 grammes), 98,600 rations de lard (à 200 grammes), 230,000 rations de riz (à 30 grammes), 257,000 rations de sel

(à 5 grammes), 123,190 rations de sucre (à 21 gr.), 153,733 rations de café (à 16 grammes), enfin 125,240 rations de vin (à un quart de litre), ou d'eau-de-vie (à un seizième de litre).

Il est pénible de penser que ces denrées allaient servir à l'ennemi, tandis que des soldats français mouraient de faim et de misère.

La responsabilité de cette impardonnable négligence doit remonter au commandant en chef qui, après la capitulation signée, au lieu de veiller aux intérêts de ses soldats pendant cette période si douloureuse, n'eut d'autre préoccupation que de s'éloigner au plus vite.

#### Résultats de l'imprévoyance du commandement. Diminution de la résistance.

Si, pour apprécier les résultats produits par l'imprévoyance du commandant en chef et l'absence de toute mesure de précaution, on récapitule le nombre de jours de pain ainsi perdus, on arrive au résultat suivant, calculé pour l'ensemble des 258,000 rationnaires. On aurait obtenu :

En réduisant à 500 grammes le taux de la ration du pain de l'armée, le 2 septembre, au lieu d'attendre au 11.....	3 j. 46 c.
En ramenant au même taux le 2 septembre, la ration de la population qui n'a été réduite que le 27 septembre....	3 j. 29 c.
En employant à la fabrication du pain le blé et le seigle consommés par les chevaux (rations de 500 gr.).....	13 j. 65 c.
Augmentation en employant ces céréales ainsi consommées par les chevaux, sans bluter la farine obtenue....	1 j. 80 c.
En empêchant les soldats d'acheter du pain en ville en sus de leur ration (500 grammes).....	3 j. 44 c.
En ne blutant plus, à partir du 2 septembre, la farine produite par les moulins au lieu d'attendre le 8 octobre pour ceux qui travaillaient pour l'armée, et le 14 octobre pour ceux qui fournissaient la population civile, et en employant à faire le pain la farine non blutée (rations de 500 grammes de pain de boulange).....	2 j. 02 c.
En réduisant à 300 grammes à partir du 9 octobre, comme pour l'armée, le taux de la ration de la population civile, au lieu d'attendre au 19.....	1 j. 49 c.
En employant le gaspillage des vivres de réserve distribués aux soldats (7 jours et demi pour l'armée hors de Metz, rations de 500 gr.).....	4 j. 21 c.
En distribuant aux 258,000 rationnaires les vivres qui ont été remis à l'ennemi.....	0 j. 73 c.
Ensemble.....	34 j. 09 c.

Dans le calcul qui précède, on a pris pour base les évaluations les plus modérées et les hypothèses les plus défavorables : on peut donc considérer le résultat comme un minimum.

On voit ainsi qu'uniquement en ménageant les ressources on réduisait la ration à 500 grammes, et en employant la boulange, non pas à partir du 20 août, jour de la rentrée de l'armée sous Metz, mais seulement à dater du 2 septembre, après la dernière démonstration de sortie, on aurait pu avoir du pain jusqu'au 29 novembre inclus.

Nous avons dit déjà qu'en ne nourrissant plus, à partir du 2 novembre, que le nombre d'animaux nécessaires pour la boucherie, on aurait eu de la viande jusqu'au 29 novembre, sans employer, pour la nourriture de ces animaux, ni blé ni seigle.

C'est donc cette date du 29 novembre qu'eussent permis d'atteindre, avec une sage administration, les ressources existant dans la place le 2 septembre.

Il ne s'agit dans les résultats qui viennent d'être exposés que d'un meilleur emploi des approvisionnements existants. Si l'on ajoute à ces ressources les denrées qu'il était facile de réunir, soit les deux tiers de la récolte, dans un rayon de 5 kilomètres des forts sur la rive droite et dans la plaine de la basse Moselle, sur la rive gauche de la limite de l'arrondissement, on constate qu'il eût été possible de garder toute la cavalerie, en donnant 4 kilog. 1/2 de fourrages par jour à chaque cheval, et qu'on aurait conservé du blé, seigle et orge et des animaux en quantité suffisante pour nourrir l'ensemble des rationnaires jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, en fixant la ration de pain à 500 grammes et celle de la viande à 400 grammes.

Si l'armée se fût éloignée de Metz le 1<sup>er</sup> septembre et que le commandant supérieur eût pris les mesures énumérées plus haut, pour ménager les ressources, les vivres eussent duré jusqu'au 30 janvier pour les 108,000 rationnaires de la place (habitants, garnison, malades et blessés) à la ration de 300 grammes de viande et de 650 grammes de pain de boulange. En utilisant, en outre, les denrées des environs, ainsi que cela vient d'être indiqué, les subsistances n'auraient été épuisées que beaucoup plus tard.

On ne saurait infirmer la valeur des résultats ci-dessus énoncés en alléguant que ces calculs ont été faits après coup et qu'il n'était pas possible de les établir lors de la rentrée de l'armée sous Metz. En effet, ils ne se basent que sur les faits accomplis et puisent leurs éléments dans les situations adressées régulièrement au maréchal ou dans les renseignements qu'il lui eût été facile d'obtenir en s'adressant à la municipalité.

Si les documents qui lui étaient fournis s'écartaient de la vérité, c'était en restant au-dessous d'elle. Ainsi, au commencement du blocus et pour ainsi dire jusqu'aux derniers jours, nous voyons l'intendant en chef, le commandant supérieur, le



maire, M. Bouchotte, lui-même, en un mot toutes les personnes compétentes, représenter les ressources comme notablement moindres qu'elles ne l'étaient réellement, et, par suite, leur assigner une durée moins longue que celle qui fut atteinte. Cette opinion généralement répandue constituait un motif de plus pour recourir sans délai aux mesures que comportaient les circonstances. Le commandant en chef ne pouvait ignorer les dispositions à prendre ni les perdre de vue; car, si mal informée qu'elle fût de ses véritables intentions, l'intendance ne cessait de le presser de prendre ces mesures et ne lui arrachait souvent les décisions qu'après avoir éprouvé de longs retards et de grandes difficultés.

La ration prise pour base dans les évaluations ci-dessus : 400 grammes de viande et 500 grammes de pain, qui a été la ration de l'armée au milieu de septembre, n'était pas de nature à entraîner de sérieux inconvénients pour la santé des hommes.

Il suffit, pour être édifié à ce sujet, de citer ces mots qu'écrivait au commandant en chef le maréchal Le Bœuf dans sa lettre confidentielle du 9 octobre :

« Jusqu'à présent, dit-il, le soldat ne souffre d'aucune privation réelle, il a même été mieux nourri qu'en garnison; grâce à cette alimentation, à la sollicitude de ses chefs et à la prévoyance de l'administration militaire, les forces et la santé du soldat se sont maintenues en parfait état. »

Sans chercher dans l'histoire des sièges des exemples de privations autrement grandes, il suffit de rappeler qu'à Paris la population civile n'a reçu, pendant la plus grande partie du siège, que 100, puis 50 grammes de viande, quantité réduite à 30 grammes depuis le mois de décembre, et que la ration de pain des habitants, après avoir été fixée à 4 ou 500 grammes, suivant les arrondissements, a été uniformément tarifée à 300 grammes dans la dernière quinzaine de janvier.

En conséquence, considérant que tous les résultats qui viennent d'être indiqués sont des minima, qu'il n'est tenu aucun compte de l'exagération du taux des rations avant le 2 septembre; enfin, qu'il n'est pas question de privations extraordinaires, on arrive à cette conclusion que si, résolu le 19 août à ne plus s'éloigner de Metz, comme tout démontre qu'il l'était dès cette époque, le maréchal avait pris sans délai des mesures énergiques, tant pour faire rentrer les denrées que pour en régler l'emploi, — s'il se fût souvenu de la conduite de Masséna et de Kléber, dont il osa plus tard invoquer l'exemple; — si, enfin, il eût demandé à l'armée et aux habitants des sacrifices que leur patriotisme leur aurait fait supporter avec joie, il aurait certainement pu atteindre le commencement de janvier

et peut-être même l'époque de la capitulation de Paris et de l'armistice.

Sans se demander si cette prolongation de résistance n'aurait pas changé le sort des armes, on peut aisément apprécier quelle eût été son influence sur les négociations entamées dès la fin d'octobre par M. Thiers et qui n'échouèrent que par suite de la capitulation prématurée du maréchal Bazaine.

On ne saurait douter que les charges imposées au pays n'eussent été singulièrement allégées, et il est permis de croire que Metz serait resté à la France, et qu'au lieu de deux provinces une seule fût devenue la proie de l'ennemi.

#### *Appréciation de la conduite du maréchal pendant le blocus.*

En présence de l'incroyable inertie du maréchal, de la conduite du commandant supérieur ne demandant que quatre jours de vivres aux paysans réfugiés, envisageant avec tranquillité la situation faite à la place par le maintien, sous ses murs, d'une armée qui allait l'affamer à bref délai, ne prenant enfin aucune disposition pour éloigner ce désastreux résultat et sauvegarder les intérêts qui lui étaient confiés, on se trouve amené invinciblement à cette conviction : c'est que dans l'esprit du général en chef, comme dans celui du général Coffinières, il n'était pas besoin d'user de leurs moyens pour prolonger la défense et qu'ils comptaient tous deux sur des événements étrangers aux opérations propres de l'armée du Rhin, pour amener une solution avant d'en être réduits à la famine.

En d'autres termes, au lieu de chercher à faire durer la résistance, ils espéraient qu'elle n'aurait pas à durer.

Tout autres étaient les convictions et les espérances de l'armée. Il faut le dire à sa louange, jamais elle ne s'arrêta à la pensée qu'elle pouvait laisser arriver la capitulation dans une attente passive, et, tandis que son chef se voyait désormais confiné dans le camp retranché de Metz, elle n'avait d'autre pensée que celle d'en sortir. Le moral qui animait ces troupes, leurs sentiments énergiques, devenaient donc un embarras pour le maréchal. Devant cette préoccupation générale : sortir, comment aurait-il pu ordonner, sans démasquer ses desseins, les mesures que comportait sa détermination prise d'attendre, à l'abri des forts de Metz, la soumission de la France ou le triomphe de ses armées de nouvelle formation?

On ne peut expliquer que par cet antagonisme entre les aspirations de ses soldats et sa temporisation calculée la conduite du commandant en chef.

Le résultat final de ces combinaisons, qui ont amené la perte de l'armée et l'humiliation du pays, montre où peut conduire l'oubli des règles les plus élémentaires du devoir militaire, qui ordonne à tout

général de ne songer qu'à combattre l'ennemi, sans se laisser jamais détourner par des considérations politiques ou personnelles.

Versailles, le 6 mars 1873.

*Le général rapporteur,*

*Signé : DE RIVIÈRE.*

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Le succès de la campagne de 1870 fut compromis dès le début par le défaut de préparation administrative, par la dispersion de l'armée sur la frontière, et surtout par les hésitations du commandement supérieur. Une initiative hardie aurait pu changer les conditions de la guerre; l'heure favorable écoulée, c'était l'ennemi qui allait prendre l'offensive: nous devons attaquer, nous fûmes réduits à nous défendre.

Malgré ce renversement des rôles, en aussi complet désaccord avec l'attitude de notre politique, si tout était compromis, rien n'était perdu. Le prestige de nos armes était intact: l'armée, peu nombreuse il est vrai, était parfaitement encadrée et pleine d'ardeur; le terrain sur lequel elle allait combattre avait été étudié depuis plusieurs années. Aussi, lorsque le 5 août, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps, reportés en arrière de la Sarre, furent placés sous les ordres du maréchal Bazaine, il était en mesure de répondre à une attaque par une victoire. Rarement plus belle occasion fut offerte à un général en chef.

Si, au lieu d'une victoire, l'armée française eut à subir le lendemain, 6 août, un véritable désastre, la responsabilité en incombe, pour la plus grande partie, au maréchal Bazaine, qui, demeuré loin du champ de bataille, laissa sans secours efficaces le général Frossard. Cette situation fut connue plus tard. L'instruction l'a mise au jour de la manière la plus complète; mais au lendemain du 6 août, comme auparavant, l'opinion publique continua à voir, dans le maréchal Bazaine, le seul général capable d'exercer le commandement de l'armée; aussi, sous sa pression, le maréchal Bazaine fut-il investi, le 12, de ces hautes et redoutables fonctions.

Pendant la période qui s'écoula depuis la prise de possession de son commandement jusqu'à la capitulation de son armée, le maréchal Bazaine a-t-il fait tout ce que lui commandaient le devoir et l'honneur? Le conseil d'enquête a déjà répondu négativement à cette question. L'instruction a confirmé cette appréciation.

Le maréchal avait à remplir des devoirs envers le pays et envers son armée.

Deux gouvernements se sont succédés pendant la

période de son commandement. Quelle a été la conduite du maréchal vis-à-vis de chacun d'eux? A la suite du désastre de Sedan et après que le maréchal Bazaine eut associé le sort de son armée à celui de la place de Metz, a-t-il fait, pour prolonger la résistance de cette place, tout ce que lui commandaient les circonstances? Quelle a été enfin sa conduite envers ses lieutenants et envers ses soldats? Telles sont les questions que nous allons examiner.

### § 1. Période du 12 août au 1<sup>er</sup> septembre.

En abandonnant le commandement sous la pression de l'opinion publique, l'empereur avait donné un dernier ordre au maréchal Bazaine, celui de ramener l'armée à Châlons. En présence de la supériorité numérique de l'ennemi, supériorité qui lui permettait de déborder notre armée, il était extrêmement urgent de la reporter en arrière, afin de pouvoir encadrer dans ses rangs les réserves rappelées sous les drapeaux.

Par suite de circonstances sur lesquelles il n'y a pas à revenir, et notamment de l'exiguïté des effectifs, on avait dû envoyer à la frontière la presque totalité des régiments et engager la guerre presque uniquement avec des cadres. Rien n'était plus pressé que de reconstituer, au moyen des réserves, les effectifs de guerre; car, ces cadres une fois bloqués sous Metz, il devenait impossible de constituer d'une manière solide de nouvelles armées. L'événement ne le prouva que trop.

Cette situation frappait tout particulièrement l'esprit de l'empereur, qui ne cessa, dans les journées des 13 et 14 août, d'insister auprès du maréchal pour qu'il activât son mouvement de retraite, et qui ne quitta l'armée qu'au moment où, arrivé sur les plateaux, elle allait se mettre en marche sur Verdun.

Quant au maréchal Bazaine, dont les hésitations de l'empereur avaient souvent augmenté les embarras, il n'avait qu'un désir : se soustraire à la tutelle du souverain; et cette unique préoccupation allait, dès l'origine, l'entraîner aux plus regrettables décisions.

Ainsi, alors que son expérience devait lui faire voir quel puissant intérêt il y avait pour lui à se dégager par une prompte retraite du flot de l'invasion, et, pour cela, à activer la marche de l'armée, le maréchal Bazaine, au lieu de partir le 13 août, ne se mit en marche que le 14, dans l'après-midi.

Tout lui commandait d'entraver la marche de l'ennemi en rompant les ponts de la Seille et de la Moselle, et cependant il les laissa intacts.

Enfin, au lieu d'utiliser les quatre routes qui relient Metz aux plateaux, il entasse toute l'armée sur le grand chemin de Verdun, où se produit immédiatement une confusion inexprimable, cause de nouveaux retards. A la vue de cette confusion, le maréchal, malgré les représentations de l'intendant